
RAPPORT D'ACTIVITE

2024



SOMMAIRE

	Page
Edito	3
Le CODEV, KESAKO ?	4
Le fonctionnement de l'instance.....	6
Les temps forts de l'année	9
La représentation des membres	10
Les travaux.....	11
Les perspectives 2025	12
Le territoire de Vitré Communauté.....	13

Edito



Dans un monde en perpétuelle évolution, notre agglomération doit faire preuve d'anticipation pour relever les défis de demain. Face aux transitions écologiques, numériques et sociales, nous avons besoin de partager notre vision avec les citoyens.

C'est dans cette dynamique que le conseil de développement joue un rôle essentiel. Instance de réflexion, de dialogue et de propositions, il nous aide à prendre du recul, à interroger nos pratiques et à imaginer les trajectoires possibles pour notre territoire. Son regard prospectif éclaire les politiques publiques en amont, en nous permettant d'anticiper les mutations à venir et d'orienter nos choix vers des solutions adaptées aux besoins futurs de nos habitants.

Cette année, le conseil de développement a présenté son rapport sur la transition écologique ainsi que les résultats de l'enquête menée auprès des distributeurs alimentaires. Pour mener à bien leur mission, ses membres ont saisi l'opportunité de se former afin de renforcer leurs compétences.

Avec Yannick Fouet, Vice-Président à Vitré communauté, qui fait le lien avec le conseil de développement, nous saluons les membres pour leur implication au service de notre territoire et de ses habitants.

Teddy Régnier,
Président de Vitré Communauté

« Les promesses de la démocratie intercommunale », tel était le thème de la journée nationale des conseils de développement organisée par la Coordination nationale des conseils de développement en novembre 2024, à laquelle nous étions représentés.

Les interventions et ateliers ont montré l'importance du rôle et de la place du conseil de développement dans la démocratie participative, au sein des intercommunalités.

Il est l'un des acteurs incontournables de la participation citoyenne sur le territoire. A ce titre, la contribution et l'association des citoyens aux politiques publiques, ou aux réflexions prospectives, doivent être encouragées et amplifiées. Elle doit également être reconnue.

Depuis son installation à l'automne 2021, le conseil de développement de Vitré communauté a été conduit à réfléchir sur des thèmes variés parmi lesquels la mobilité, l'habitat, la transition écologique.

En 2024, les travaux ont porté plus particulièrement sur l'alimentation, dans le cadre de l'élaboration de la politique agricole et alimentaire territoriale (PAAT) au niveau local, et sur l'enseignement supérieur.

Nos priorités et nos axes d'actions figurent quant à eux dans notre feuille de route 2025-2026 qui identifie d'ores et déjà les nombreux sujets que nous aurons à traiter.

A l'instar des deux années passées, la communication et l'accueil de nouveaux membres seront des enjeux majeurs afin de diversifier les points de vue, mais aussi représenter les composantes du territoire.

Les membres du comité d'animation
du conseil de développement

Le CODEV, KESAKO ?

A quoi sert un conseil de développement ?



Le conseil de développement alimente la réflexion des élus préalablement à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Certaines missions sont prévues par la loi, de nombreuses missions complémentaires sont souvent exercées par les conseils de développement.

Le conseil de développement exerce trois grandes missions, qui sont inscrites dans la loi :

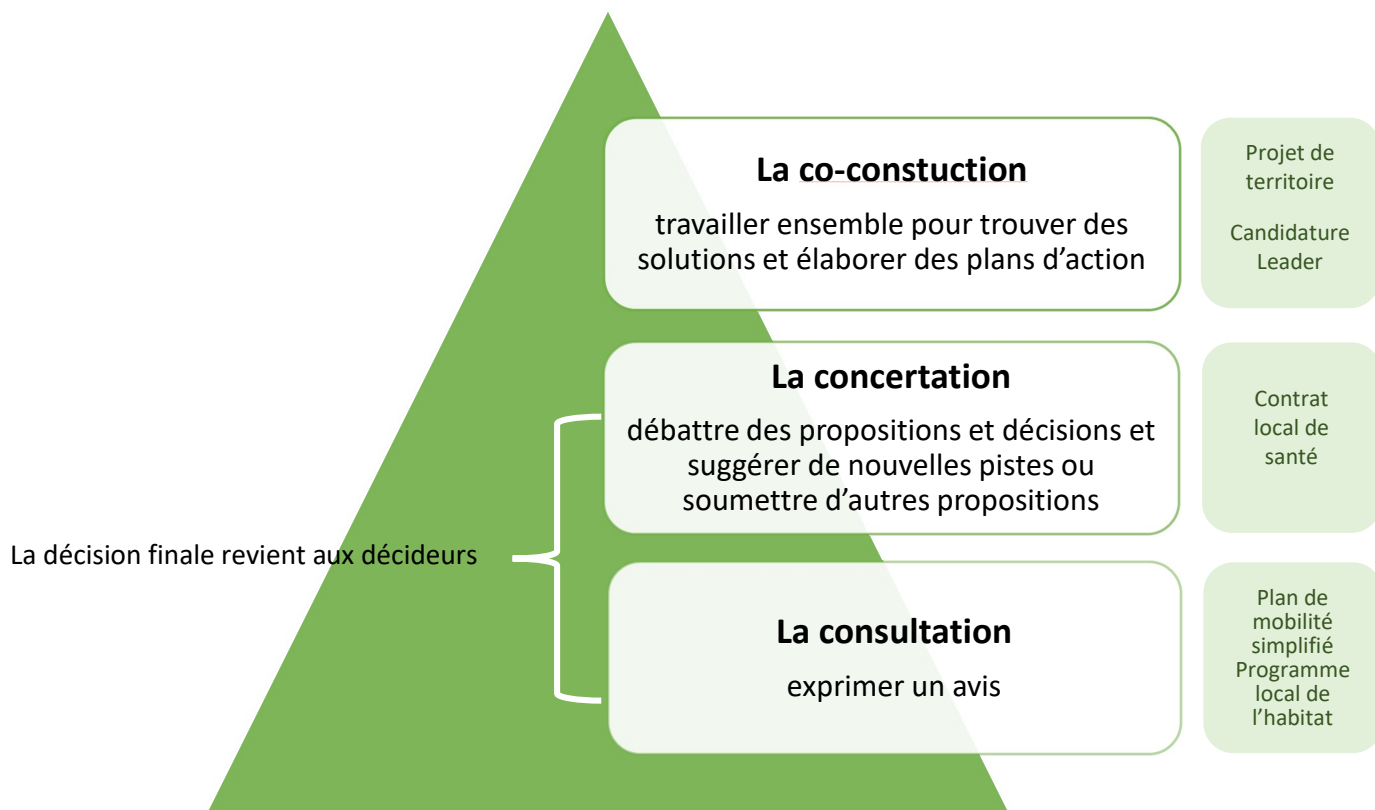
- contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire,
- émettre un avis sur les documents de prospective et de planification,
- contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Missions complémentaires souvent exercées par les conseils de développement :

- animer le débat public sur le territoire en créant les conditions d'un dialogue apaisé entre acteurs et habitants,
- partager des connaissances et valoriser l'expertise : une aide à la décision,
- mettre en réseau des acteurs sur le territoire,
- porter la parole citoyenne et faire émerger les attentes,
- valoriser les initiatives et projets sur le territoire, faciliter leur mise en œuvre et leur pérennisation,
- porter des actions, expérimenter des initiatives collectives,
- apporter une expertise d'usage,
- former et se former sur les questions intercommunales.

Les différents niveaux de participation

Le conseil de développement est interpellé par la communauté d'agglomération selon des degrés de participation différents. Le mode d'association est discuté en amont de la saisine au sein de Vitré Communauté et fait l'objet d'une fiche de mission élaborée par le conseil de développement.



Le cadre juridique

Les articles L5211-10-1 et L5211-12 du Code général des collectivités territoriales déterminent le cadre légal des Conseils de développement.

Les points clés à retenir :

- les intercommunalités de plus de 50 000 habitants et les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) doivent prendre une délibération pour créer un conseil de développement. En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un conseil de développement. Il est possible de créer un conseil de développement commun entre un PETR et les intercommunalités qui le composent. Les intercommunalités contiguës peuvent décider de créer un conseil de développement commun.
- le conseil de développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.
- le conseil de développement intervient sur toute question intéressant le territoire.
- après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou extension du périmètre de l'intercommunalité, le président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

L'assemblée plénière

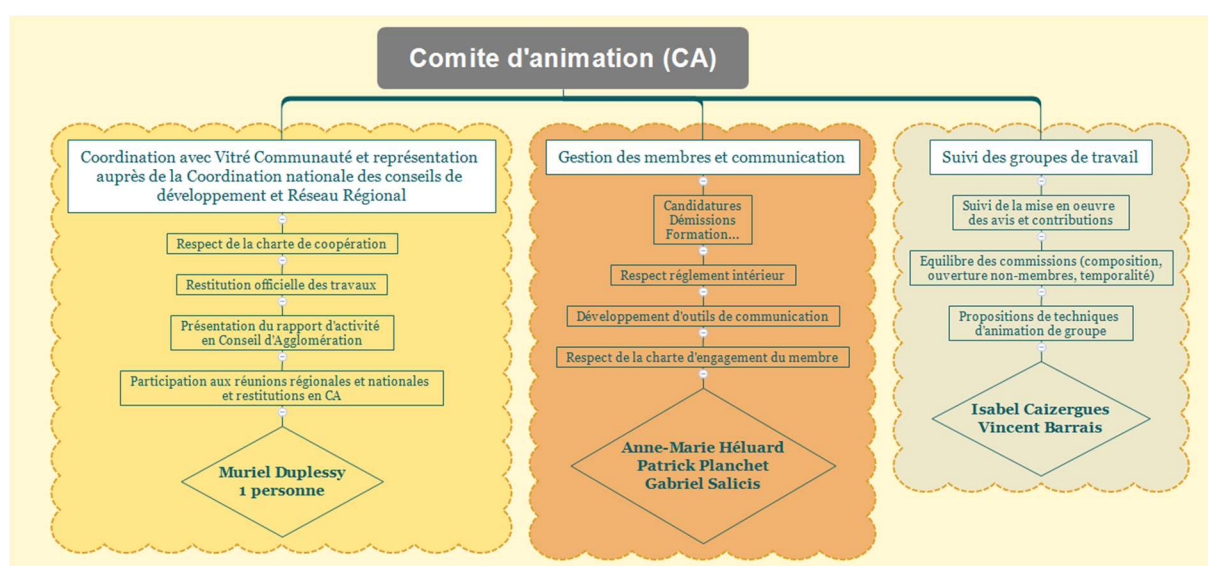
L'assemblée plénière se réunit au moins deux fois par an avec pour objectifs d'examiner et d'échanger sur les travaux de l'année écoulée et les projets de travaux à venir, elle valide les saisines et les autosaisines sur proposition du comité d'animation.

Le rapport d'activité 2023 et les perspectives de l'année 2024 ont été présentés lors de l'assemblée plénière du 21 février 2024 au café Bulles à Vitré. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le contrat local de santé auquel les membres du conseil de développement avaient contribué.

Lors de l'assemblée plénière du 1^{er} octobre 2024 au Château des Bretonnières à Erbrée, le rapport d'autosaisine « Accélérer la transition écologique » a été présenté aux membres. Monsieur Teddy Régnier, nouveau Président de Vitré Communauté, est venu exposer aux membres ses attentes en matière de démocratie participative.

Le comité d'animation

Sous statut informel, le conseil de développement de Vitré Communauté est représenté par un comité d'animation constitué de 7 personnes. Il s'est réuni à 4 reprises en 2024. Suite à la démission de membres du comité d'animation. Patrick Planchet, Isabel Caizergues et Gabriel Salicis sont venus renforcer l'équipe.



Les groupes de travail

Les groupes de travail peuvent être constitués sur proposition du comité d'animation et composés de membres du conseil de développement de Vitré Communauté et de personnes extérieures. Deux membres du conseil de développement sont désignés en qualité de référent lors de la constitution du groupe de travail.

Le groupe de travail organise ses rencontres et rend compte au comité d'animation de l'avancement de ses travaux et de ses propositions.

La communication

Deux numéros de la lettre d'information ont été envoyés aux membres cette année.

Un plan de communication a été élaboré, celui-ci sera déployé sur l'année 2025. La priorité porte sur le numérique avec une présence marquée sur **les réseaux sociaux** et le montage d'une **vidéo de présentation** de l'instance.

Le conseil de développement envisage d'être plus présent dans les communes en organisant des **réunions au plus près des habitants** et en mettant en place **un évènement autour de la démocratie participative**.

La gestion des membres

Trois ateliers ont été proposés :

- Introduction à la sociocratie,
- Atelier 2 tonnes,
- Fresque de l'eau.

Un stand avait été réservé en septembre pour le forum des associations à Bais. Cette initiative sera réitérée en 2025 à Argentré-du-Plessis, La Guerche-de-Bretagne, Châteaubourg et Vitré si le nombre de bénévoles le permet.

Les moyens humains et financiers

L'investissement bénévole représente un volume d'environ **535 heures** pour l'année 2024.

Un poste de chargé de mission rattaché à la Direction Générale de Vitré Communauté, est mis à disposition du conseil de développement.

Le conseil de développement de Vitré Communauté dispose d'un budget annuel de fonctionnement (hors charges de personnel) : 10 000 €.

En 2024, le conseil de développement a consommé 43 % du budget prévisionnel.

Le poste « publicité et publication » n'a pas été consommé et le poste de « formation » est moins élevé que prévu car il a été fait appel à un formateur en interne de la collectivité.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - Budget réalisé en 2024			
DEPENSES	BP	Réel	Solde
Publicité et publication	500,00 €		500,00 €
Déplacements, mission et réceptions (bénévoles et chargé de mission CD)	1 500,00 €	3 011,74 €	-1 511,74 €
Prestation Café bulle plénière du 21 février		452,30 €	
Frais de participation aux rencontres européennes de la participation		951,40 €	
Frais de participation journées CNCD		468,00 €	
Frais de participation journées CESER		45,20 €	
Frais de participation réunions réseau des CD bretons		67,84 €	
Prestation Château des Bretonnières du 1er octobre		1 027,00 €	
Adhésion Réseau des CD Bretons + CNCD	4 800,00 €	1 274,00 €	3 526,00 €
Formation des bénévoles	3 200,00 €	130,00 €	3 070,00 €
Frais de restauration Atelier 2 tonnes/Fresque du climat/Sociocratie		130,00 €	
TOTAL	10 000,00 €	4 285,74 €	5 714,26 €

Les temps forts de l'année 2024

AVRIL

- Atelier "Fresque de l'eau" : 8 personnes présentes
- Atelier "2 tonnes" : 8 personnes présentes
- Visite de la maison du logement et rencontre avec le conseiller en maîtrise d'énergie

MAI

- Présentation du rapport d'activité du CODEV en conseil d'agglomération

JUIN

- Atelier "Sociocratie" : 5 personnes présentes
- Visite du jardin du Hill à Argentré-du-Plessis dans le cadre du bilan du PCAET
- Visite de la station d'épuration à Vitré

JUILLET

- Visite de la ferme de la Galienais
- Rencontres européennes de la participation à Toulouse

SEPTEMBRE

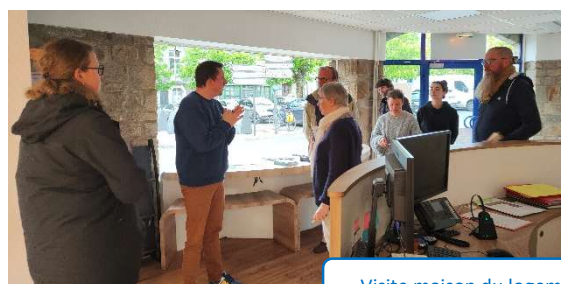
- Forum des associations à Bais

Novembre

- Journée nationale de la CNCD à Paris
- Présentation des résultats de l'enquête distributeurs dans le cadre du PAAT



Visite du jardin du Hill



Visite maison du logement



Rencontres européennes de la participation



Atelier 2 tonnes

La représentation des membres

Dans les instances de Vitré Communauté

► Le comité de pilotage du schéma d'aménagement des zones d'activités et d'accueil des entreprises

1 membre représente le CODEV : Patrick Planchet

Lors du comité d'animation du 14 février, une présentation des orientations stratégiques a été faite.

► Le comité de pilotage du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST)

4 membres représentent le CODEV :

- Dominique Chaudet
- Anne-Marie Heluard
- Jean-Pierre Potel
- Gabriel Salicis

Le comité de pilotage s'est réuni 1 fois en 2024.

► Le comité de programmation des fonds européens LEADER

7 membres représentent le CODEV :

- Isabelle Boucherie
- Anne-Laure Charbonnier
- Dominique Chaudet
- Muriel Duplessy
- Jean-Louis Lapouge
- Jean-Pierre Potel
- Gabriel Salicis

Le comité de programmation s'est réuni 1 fois en 2024.

Dans les réseaux

► Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

4 membres ont assisté au séminaire du 25 novembre pour la présentation du PAS (projet d'aménagement stratégique du SCoT). Suite à cette rencontre, un groupe de travail s'est constitué et souhaite soumettre une contribution au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré.

► Coordination nationale des conseils de développement

Le conseil de développement de Vitré Communauté a souhaité adhérer au réseau des conseils de développement. L'adhésion permet de :

- bénéficier d'un accompagnement,
- faire réseau,
- contribuer aux réflexions nationales,
- échanger avec des homologues et partager des expériences,
- s'informer et approfondir des connaissances,
- donner de la visibilité au conseil de développement.

Deux membres du conseil de développement se sont rendus à la journée nationale des conseils de développement en novembre à la bibliothèque nationale François Mitterrand à Paris.

► Réseau des conseils de développement bretons

Le conseil de développement de Vitré Communauté est adhérent au réseau depuis son installation en 2021. Il bénéficie des mêmes avantages que le réseau national avec un accès à des journées de formation et des journées thématiques en présentiel. Les membres ont ainsi participé à :

- une journée proposée par l'Aric pour appréhender les compétences des collectivités,
- une journée proposée par le CESER : L'Union Européenne dans les territoires.

Les travaux des commissions

Accélérer la transition écologique

Le groupe de travail a finalisé le rapport d'autosaisine. Celui-ci sera remis à Vitré Communauté au premier trimestre 2025.

Enseignement supérieur : quelle filière de niche pour le territoire ?

Le groupe de travail s'est réuni à 7 reprises en plus des travaux qui ont été menés en sous-groupe. Les phases de définition, contextualisation du sujet et diagnostic de l'existant sont finalisées. Les membres travaillent actuellement sur la phase d'analyse des données et préconisations.

Alimentation : évolution des modes de consommation

Le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises. L'objectif de la saisine était d'interroger les distributeurs sur leur constat de l'évolution de la consommation des ménages sur le territoire de Vitré Communauté et l'impact sur leur approvisionnement. 22 % des distributeurs interrogés y ont répondu.

Les résultats de l'enquête ont été présentés le 15 novembre lors du séminaire de restitution des diagnostics agricoles et alimentaires organisé par Vitré Communauté.

Les perspectives 2025

Demandes de Vitré Communauté

- ✓ Suivi des contractualisations :
 - Participer au comité de programmation Leader 23-27,
 - Participer au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.
- ✓ Finaliser la saisine :
 - Enseignement supérieur : développer une offre de formation dans un domaine particulier (création d'une niche de formation différenciante) permettant de créer un pôle d'excellence et assurer une offre différenciante.
- ✓ Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification :
 - Schéma directeur eaux et assainissement,
 - Schéma de développement des énergies renouvelables,
 - Plan alimentaire et agricole territorial.
- ✓ Engager une réflexion sur l'évolution de la démographie.
- ✓ Participer au jury de sélection du budget participatif santé-sport.
- ✓ Participer à la phase test du nouveau site internet de Vitré Communauté avant sa mise en ligne.

A l'initiative du conseil de développement

- ✓ Réflexion sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Vitré).

Le territoire de Vitré Communauté



- ✓ **46 communes**
- ✓ **82 753 habitants**
- ✓ **densité de population (hab/km²) : 95,4**
- ✓ **superficie (km²) : 867,7**
- ✓ **évolution moyenne annuelle de la population 2015-2021 (%) : 0,6**